



Monsanto Tribunal à La Haye du 12 au 16 octobre 2016

Par [Monsanto Tribunal](#)

Mondialisation.ca, 16 décembre 2015

monsanto-tribunalf.org

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Biotechnologie et OGM](#),
[Environnement](#), [Loi et Justice](#)

Un nombre croissant de citoyens de différentes régions du monde voient aujourd'hui l'entreprise américaine Monsanto comme le symbole d'une agriculture industrielle et chimique qui pollue, accélère la perte de biodiversité et contribue de manière massive au réchauffement climatique.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, cette multinationale a commercialisé des produits hautement toxiques qui ont durablement contaminé l'environnement et rendu malades ou causé la mort de milliers de personnes dans le monde :

- · les PCB qui font partie des douze Polluants organiques persistants (POP) et affectent la fertilité humaine et animale ;
- · le 2,4,5 T, l'un des composants de l'agent orange contenant de la dioxine qui fut déversé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam et continue de provoquer malformations congénitales et cancers ;
- · le lasso, un herbicide aujourd'hui interdit en Europe ;
- · ou le roundup, l'herbicide le plus utilisé au monde, qui est à l'origine de l'un des plus grands scandales sanitaires et environnementaux de l'histoire moderne. Ce désherbant très toxique est associé aux monocultures transgéniques, principalement de soja, maïs et colza, destinées à l'alimentation animale ou à la production d'agro-carburants.

Le modèle agro-industriel promu par Monsanto est à l'origine d'au moins un tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales dues à l'activité humaine ; il est aussi largement responsable de l'épuisement des sols et des ressources en eau, de l'extinction de la biodiversité et de la marginalisation de millions de petits paysans. Il menace aussi la souveraineté alimentaire des peuples par le jeu des brevets sur les semences et de la privatisation du vivant.

Selon les critiques de Monsanto, la multinationale a pu ignorer les dommages humains et écologiques causés par ses produits et maintenir ses activités dévastatrices grâce à une stratégie d'occultation systématique : lobbying auprès des agences de réglementation et des autorités gouvernementales, mensonges et corruption, financement d'études scientifiques frauduleuses, pression sur les scientifiques indépendants, manipulation des organes de presse, etc. L'histoire de Monsanto constituerait ainsi un paradigme de l'impunité des entreprises transnationales et de leurs dirigeants qui contribuent au dérèglement du climat et de la biosphère et menacent la sûreté de la planète.

Organisé à La Haye, du 12 au 16 octobre 2016, le Tribunal sur Monsanto aura pour mission d'évaluer les faits qui lui sont reprochés et de juger les dommages causés par la multinationale. Le Tribunal prendra appui sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et droits de l'homme adoptés au sein de l'ONU en 2011. Le Tribunal prendra également appui sur le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale en vigueur depuis 2002 afin d'évaluer les actions de Monsanto au regard des crimes de droit international que ce Statut prévoit et afin d'examiner s'il s'impose de réformer le droit pénal international pour que soit reconnu le crime d'écocide et que la responsabilité pénale des personnes physiques coupables de ce crime puisse être engagée.

Conscients des enjeux planétaires que représente la reconnaissance du crime d'écocide, qui seul permettra de garantir le droit des humains à un environnement sain mais aussi celui de la nature à être protégée, les initiateurs du Tribunal contre Monsanto lancent un appel à la société civile, à tous les citoyens et citoyennes du monde, pour qu'ils participent au financement de cette opération exemplaire, à travers [la plus vaste plateforme de crowdfunding international](#) jamais réalisée à ce jour.

La défense de la sûreté de la planète et des conditions mêmes de la vie est l'affaire de tous et seul un sursaut collectif des forces vives permettra de stopper la machine de destruction en marche !

La source originale de cet article est [monsanto-tribunalf.org](#)
Copyright © [Monsanto Tribunal](#), [monsanto-tribunalf.org](#), 2015

Articles Par : [Monsanto Tribunal](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca